

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 820 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire-française aux sous-officiers et soldats indigènes du B. M. n° 3.

n° 820

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 novembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille dite « du Mérite de l'Afrique-Noire française »,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux sous-officiers et soldats indigènes du B. M. n° 3 dont les noms suivent : M'Tsakoi Kari, sergent; M'Dahoma Moissi, sergent-chef; Boina Abdallah, caporal; Daoudou Soidiki, adjudant; Paul, caporal; Mari Abdallah, caporal; Soidiki Moindjeouma, soldat, de 1re classe ; Nahouza Mondoha, soldat de 1re classe ; MBechezi M Foucoube, soldat de 1re classe ; Leboto, caporal; Ralaisnavo, soldat de 2e classe. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.